



FAIRE DU BÉNÉVOLAT

ÊTRE ÉLU

MONTER UN PROJET

Guide de L'ENGAGEMENT



PARTICIPER À LA VIE CITOYENNE



CRÉER UNE ASSO

ÊTRE VOLONTAIRE

VOUS RECHERCHEZ UN JOB ?

ORLÉANS RECRUTE DES ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES



AIDE AUX DEVOIRS

Bac+2
minimum



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Bafa ou
expérience



SURVEILLANCE TEMPS REPAS



ATELIERS ÉDUCATIFS

Sportifs, artistiques,
nouvelles technologies

La Ville d'Orléans
s'engage dans
une politique d'accueil
des personnes reconnues
« travailleurs handicapés ».
Cette offre est
handi-accessible.



#OrleansMetropole

www.orleans-metropole.fr

02 38 79 22 25



Orléans
Mairie

Édito

“ L'engagement prend appui sur des motivations multiples : être utile à la société, défendre une juste cause, acquérir des compétences ou encore compléter son CV, par manque d'expériences professionnelles. Mais par où commencer ? Avec ce guide, nous souhaitons encourager, valoriser et reconnaître

l'implication de jeunes aux profils et aux motivations multiples. Vous y trouverez des conseils et des dispositifs pour vous accompagner dans votre citoyenneté. Nous sommes convaincus que ces formes d'engagement, plus ou moins formelles, ont un impact économique, social et environnemental très important et souvent

sous-estimés par les acteurs locaux. En espérant que vous puissiez à travers votre engagement faire entendre votre voix, développer une participation active au service des autres, innover et donc vous découvrir vous-même. ”

Thierry Ferey,
Directeur du CRIJ
Centre-Val de Loire.

Sommaire

Pourquoi s'engager ?

p. 7

Faire du bénévolat

p. 21

Monter un projet

p. 33

Valoriser son engagement

p. 45

Toutes les possibilités de s'engager

p. 3

S'engager dans la société

p. 11

Devenir volontaire

p. 27

Créer une association

p. 41



5



*Toutes les
possibilités
de s'engager*

Toutes les possibilités de s'engager

Instances locales et régionales

- Conseil municipal des jeunes.
- Conseil citoyen.
- Conseil départemental des jeunes.
- Conseil régional de la jeunesse.

Instances scolaires

- Délégué de classe.
- Conseil de la vie collégienne.
- Conseil des délégués pour la vie lycéenne.
- Maison des lycéens.
- Conseil académique à la vie lycéenne.
- Conseil national de la vie lycéenne.
- Syndicats lycéens et étudiants.

Instances étudiantes

- Conseil d'administration de l'université.
- Conseil académique de l'université.
- Assemblée des élus étudiants (Univ. Orléans).
- Conseil des composantes (Univ. Tours).
- Conseil du bureau de la vie de l'étudiant (Univ. Tours).
- Conseil d'administration du Crous.
- Conseil de résidence du Crous.

Instances associatives

- Assemblée générale.
- Conseil d'administration.
- Bureau.

Instances professionnelles

- Délégué syndical.
- Syndicat professionnel.
- Commission paritaire régionale interprofessionnelle.
- Comité social et économique.

Hors instances

- **Au quotidien** : opter pour un mode de vie zéro déchet, choisir une banque coopérative et solidaire, etc.
- **Pour la société** : participer à des débats publics, faire un don à une asso, etc.
- **À portée de clic** : signer une pétition, utiliser un moteur de recherche solidaire, etc.



Participer à la vie citoyenne



S'ENGAGER

toutes les possibilités

Créer une association

Quelques exemples :

- Une asso récoltant et redistribuant des produits invendus des supermarchés.
- Une radio lycéenne.
- Une asso de futsal dans votre ville.
- Une épicerie solidaire.
- Une asso d'activités culturelles pour les étudiants de votre fac.



Toutes les possibilités de s'engager



Faire du bénévolat

- Dans une association d'envergure locale, nationale voire internationale.
- Dans votre établissement scolaire.
- Auprès d'une structure publique.
- Au sein d'un syndicat ou d'un parti politique.
- En participant à la réserve civique.
- En effectuant un chantier de jeunes bénévoles.

NGER :

possibilités

Monter un projet

Quelques exemples :

- Organiser un festival.
- Installer un jardin partagé dans votre quartier.
- Collecter et offrir des vêtements à des personnes défavorisées.
- Proposer un tournoi sportif solidaire.
- Tourner une vidéo de prévention sida/IST.

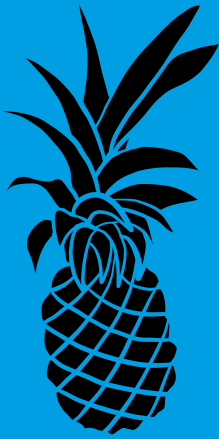
Devenir volontaire



- Service civique.
- Sapeur-pompier volontaire.
- Volontariat Erasmus+.
- Volontariat franco-allemand.
- Volontariat de solidarité internationale.
- Volontariat de l'aide de l'Union européenne.
- Volontariat des Nations unies.
- Volontariat international de la francophonie.
- Hors solidarité : volontariat international en entreprise ou en administration.







2

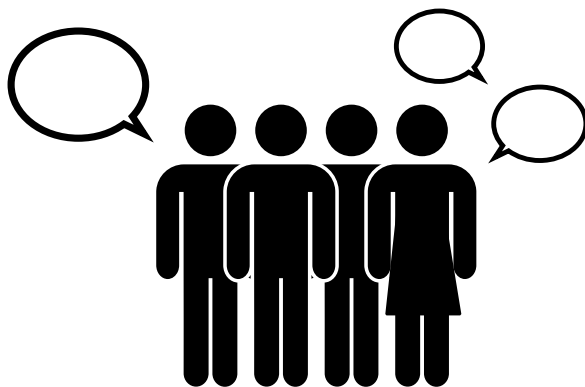
***Pourquoi
s'engager ?***

Pourquoi s'engager

3 raisons de s'engager

Être utile, rendre service aux autres, défendre une cause, améliorer le quotidien des jeunes... Les raisons de s'engager pour autrui sont souvent bien connues. Mais pour vous ? Que peut vous apporter votre engagement ?

1 Développer des compétences humaines



Altruisme **Confiance en soi** SENS DE L'INITIATIVE
POLYVALENCE Valeurs morales **Savoir-être**
Capacité d'adaptation **Autonomie**



Pourquoi s'engager

2 **S'enrichir et s'affirmer**



“ **Participation citoyenne**

Connaissance de soi Ouverture aux autres

CITOYENNETÉ ACTIVE

Épanouissement
personnel

PARTAGE ET
RENCONTRES

Définition de son
projet de vie ”

3 **Acquérir des compétences professionnelles**



“ **Adaptabilité** **Savoir-faire technique** **Sens des responsabilités**

RÉSEAU PROFESSIONNEL *Travail en équipe* CAPACITÉ D'INITIATIVE
Sens de l'organisation ET DE DÉCISION

Montage et gestion de projet LANGUE ÉTRANGÈRE ”



3



S'engager dans la société

Voter	p. 12
S'engager dans des instances	p. 13
S'engager autrement	p. 18
S'engager dans l'ESS	p. 19

S'engager dans la société

Voter

Glisser un bulletin dans une urne et ainsi participer à la vie démocratique est un droit fondamental de tout citoyen français.

Pour pouvoir voter, il faut :

- avoir au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour du scrutin,
- être de nationalité française*,
- jouir de ses droits civils et politiques,
- être inscrit sur les listes électorales.

* Un citoyen d'un pays de l'UE vivant en France peut voter aux élections municipales et européenne.

Dès lors que vous devenez majeur, vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen et d'avoir participé à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Une fois votre carte d'électeur entre vos mains, vous pourrez ainsi voter aux élections municipales, départementales, régionales, nationales et européennes ainsi qu'aux référendums.

À quoi ça sert ?

Voter vous permet de choisir les représentants qui géreront les affaires publiques au sein des différentes institutions.

Et cela a un impact fort dans votre quotidien.

- Savez-vous par exemple que c'est la mairie qui décide (en partie) de construire un stade sportif ou une salle de concert ?
 - La construction d'un collège plus proche de chez vous ? C'est le conseil départemental qui le prend en charge !
 - La rénovation de votre lycée ou une nouvelle ligne de car dans votre village ? Bonjour le conseil régional !
 - L'augmentation du Smic ? C'est l'État qui le décide !
 - La fin des frais d'itinérance quand vous voyagez en Europe ? Merci l'Union européenne !
- Pour en savoir plus sur les différentes élections et les compétences de chaque institution, rendez-vous sur vie-publique.fr



S'engager dans la société

S'engager dans des instances

Avant d'occuper un siège à l'Assemblée nationale, si vous vous engagez au sein de votre ville, de votre fac ou d'une association ?

Des instances de participation et d'initiatives existent pour les jeunes. Il ne s'agit pas seulement d'assister à des réunions. Vous allez débattre, proposer des idées, prendre des décisions et agir sur le terrain.

Votre avis compte !

→ INSTANCES LOCALES ET RÉGIONALES

VOTRE RÔLE

- Représenter les jeunes de votre ville, de votre département ou de notre région en étant leur porte-parole,
- donner votre avis sur les projets publics,
- participer à l'élaboration des politiques publiques des collectivités territoriales,
- proposer et mettre en place des actions concrètes visant à améliorer le quotidien des jeunes,
- échanger et débattre avec d'autres jeunes, habitants, élus et acteurs des territoires.

Votre rôle sera sensiblement le même au sein des différentes instances. C'est l'échelle d'action et la portée de votre voix qui changent (local, régional, national).

DANS VOTRE COMMUNE

Conseil municipal des jeunes (CMJ)

Les conditions de participation et le fonctionnement des CMJ dépendent de chaque commune. Contactez votre mairie.

Conseil citoyen

Il regroupe des habitants, des représentants d'associations et des acteurs locaux (commerçants par exemple) des quartiers prioritaires¹ de la politique de la ville².

✎ conseilscitoyens.fr

1. **Quartier prioritaire** : territoire en difficulté déterminé par l'État, selon le critère du revenu par habitant.

2. **Politique de la ville** : ensemble de mesures et actions de l'État et des collectivités territoriales visant notamment « à réduire les écarts de développement au sein des villes ».

DANS VOTRE DÉPARTEMENT

Conseil départemental des jeunes (CDJ)

Les conditions de participation et le fonctionnement des CDJ dépendent de chaque département.

Adressez-vous à votre collègue (qui organise généralement les élections) ou à votre conseil départemental.

DANS NOTRE RÉGION

Conseil régional de la jeunesse

Pour devenir membre du CRJ, il faut être âgé de 15 à 27 ans et résider, étudier ou travailler en région Centre-Val de Loire.

Candidatures sur ✎ regioncentre-valdeloire.fr

Un tirage au sort est ensuite effectué pour désigner les membres.

À LONG TERME

Pour vous engager de manière plus approfondie et sur le long terme dans la vie politique, vous pouvez par exemple vous présenter pour être élu au conseil municipal, départemental ou régional. C'est une fonction qui nécessite un véritable investissement et pour laquelle il faudra généralement être affilié à un parti politique. ✎ vie-publique.fr

S'engager dans la société

→ INSTANCES SCOLAIRES

VOTRE RÔLE

- Représenter et défendre les autres élèves,
- exprimer les idées, les attentes et les préoccupations des élèves,
- dialoguer et débattre avec les élèves, les professeurs, les personnels d'éducation, les parents d'élèves, le chef d'établissement, voire le ministère de l'Éducation nationale,
- proposer des pistes d'amélioration, sur l'organisation de la scolarité et du temps scolaire, les équipements, la vie sociale, les activités culturelles et sportives, etc.,
- mener des projets en faveur de la vie scolaire.

Votre rôle sera sensiblement le même au sein des différentes instances. C'est l'échelle d'action et la portée de votre voix qui changent (local, régional, national).

DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT

Délégué de classe

Seuls les élèves à partir de la 5^e peuvent être candidats.

- * lesdelegues.net
- * education.gouv.fr

Conseil de la vie collégienne (CVC)

Chaque collège fixe lui-même la composition du conseil ainsi que les modalités de fonctionnement, d'élection et de désignation des membres.

- * education.gouv.fr

Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)

Le CVL est composé d'élus lycéens désignés par l'ensemble des élèves du lycée, et d'élus issus du personnel du lycée et de parents d'élèves. Le président est le chef d'établissement et le vice-président est un élève élu.

- * ac-orleans-tours.fr

Maison des lycéens (MDL)

Sa mission : organiser et soutenir des actions culturelles, sportives et citoyennes. Elle est gérée comme une association loi 1901 par des élèves, avec l'aide éventuelle des personnels du lycée et des parents d'élèves. En région Centre-Val de Loire, un forum régional des Maisons des lycéens est organisé chaque année.

- * federation-mdl.fr
- * education.gouv.fr

DANS VOTRE ACADÉMIE

Conseil académique à la vie lycéenne (CAVL)

Le CAVL compte 20 lycéens élus par les délégués aux CVL et 20 adultes, représentants de l'Éducation nationale, de l'État, associations, parents d'élèves, etc. Dans l'académie Orléans-Tours, le CAVL a notamment été à l'initiative de la « Fête lycéenne des arts et de la culture ».

- * ac-orleans-tours.fr

AU NIVEAU NATIONAL

Conseil national de la vie lycéenne (CNVL)

Le CNVL est composé de 33 lycéens, dont 30 issus des CAVL et 3 représentants lycéens au sein du Conseil supérieur de l'éducation.

- * ac-orleans-tours.fr

RESSOURCES POUR LES ÉLUS LYCÉENS

* ac-orleans-tours.fr

rubrique « pédagogie, action éducative » >

« vie de l'élève » > « vie lycéenne ».

À consulter : « Guide de l'élus lycéen »,

« Guide des élections au conseil de vie lycéenne », « Comment faire campagne pour les élections au CVL ? », « Guide des élections au CAVL ».

S'engager dans la société

Syndicats lycéens et étudiants

Gérés et animés par des lycéens et des étudiants, ils défendent les intérêts et les besoins des jeunes dans le secondaire et le supérieur. Ils les représentent dans les négociations avec les institutions, siègent dans différentes instances locales et nationales et peuvent disposer d'un pouvoir décisionnel. Tous les lycéens et les étudiants peuvent voter lors des élections syndicales.

Vous pouvez aussi adhérer à un syndicat, voire en être membre-bénévole et ainsi vous impliquer dans les actions menées. C'est un acte d'engagement envers une organisation dont vous partagez les valeurs, les méthodes et les orientations.

Exemples de syndicats :

- Au niveau du lycée : « Syndicat général des lycéens », « Union nationale interuniversitaire » (lycéens, étudiants, enseignants), « Union nationale lycéenne - syndicale & démocratique ».
- Au niveau de l'enseignement supérieur : « Fédération des associations générales étudiantes », « Promotion et défense des étudiants », « Union nationale des étudiants de France ».

N'hésitez pas à vous renseigner au sein de votre établissement ou à vous rapprocher d'une instance locale (coordonnées sur leurs sites Internet).

COMMENT ÊTRE ÉLU ?

Pour être élu à une instance, il vous faudra peut-être mener une campagne électorale. N'hésitez pas à être créatif, avec un support original. Vous vous démarquerez des autres candidats et gagnerez des voix.



S'engager dans la société

→ INSTANCES ÉTUDIANTES

VOTRE RÔLE

- Représenter les étudiants de votre établissement en étant leur porte-parole,
- exprimer les idées, les attentes et les préoccupations des étudiants,
- être acteur de la vie de l'établissement,
- dialoguer et débattre avec les autres acteurs de l'établissement.

Votre rôle sera sensiblement le même au sein des différentes instances. C'est l'échelle d'action et la portée de votre voix qui changent (local, régional, national).

DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT

Conseil d'administration de l'université

Instance décisionnaire, le conseil d'administration détermine les grandes orientations d'une université et élit le président de l'université. Il est notamment composé d'étudiants, élus pour 2 ans.

Conseil académique de l'université

Le conseil académique regroupe les commissions « Formation et vie universitaire » et « Recherche », au sein desquelles sont élus des représentants des étudiants. Ces derniers sont élus pour 2 ans.

Assemblée des élus étudiants (université d'Orléans)

Elle constitue un cadre de concertation entre tous les élus étudiants et adresse des propositions aux instances universitaires par le biais du vice-président étudiant.

✦ univ-orleans.fr

Votre engagement étudiant est reconnu et valorisé dans votre cursus d'études ! Voir p. 46

Conseil des composantes (université de Tours)

Il arrête la politique générale de la composante, détermine les méthodes pédagogiques, vote le budget, attribue des subventions aux associations d'étudiants, etc. Il comprend notamment des représentants des étudiants.

✦ univ-tours.fr

Conseil du bureau de la vie de l'étudiant (université de Tours)

Il est compétent pour toutes les questions liées à la vie étudiante et les relations avec le Crous et ses élus étudiants. Il comprend notamment des représentants des étudiants.

✦ univ-tours.fr

Depuis septembre 2017, un budget participatif étudiant est expérimenté au sein de l'université de Tours. ✦ bpe.univ-tours.fr

AU SEIN DU CROUS

Conseil d'administration du Crous

Résidences et restaurants universitaires, aides financières, actions culturelles..., autant de missions gérées par les Centres régionaux des œuvres universitaires (Crous). Des représentants étudiants siègent au conseil d'administration du Crous et participent aux différentes commissions et groupes de travail. Ils sont élus pour 2 ans. Un des représentants étudiant est vice-président du conseil d'administration. Une fois élu, il est également possible de s'engager au niveau national au sein du conseil d'administration du Crous.

✦ crous-orleans-tours.fr

Conseil de résidence du Crous

Instaurée dans chaque résidence universitaire, cette instance est composée d'étudiants élus qui œuvrent en faveur de la vie en logement universitaire. Les conseils de résidence sont renouvelés tous les ans.

✦ crous-orleans-tours.fr

S'engager dans la société

AU NIVEAU NATIONAL

Syndicats étudiants

Voir p. 15.

→ INSTANCES ASSOCIATIVES

Au-delà d'un engagement associatif de terrain, vous pouvez très bien être membre d'une instance dirigeante d'une association. Vous pourrez ainsi donner votre avis sur la vie et les projets de la structure et prendre part aux grandes orientations. Toute personne peut adhérer librement à une association et ainsi faire partie de l'assemblée générale. Dès l'âge de 16 ans, vous pouvez être élu au bureau ou au conseil d'administration d'une association. Un des dirigeants devra en informer vos parents. Avant cet âge, il faudra l'autorisation écrite de vos parents.

+ d'infos sur le fonctionnement d'une association p. 41.

Vous ne savez pas vers quelle association vous tourner ?
Nos conseils p. 23.

→ INSTANCES PROFESSIONNELLES

DÉLÉGUÉ SYNDICAL

Il représente son syndicat auprès de l'employeur dans les entreprises de plus de 50 salariés. Il formule des revendications et des propositions, et négocie les accords collectifs.

✎ service-public.fr rubrique « travail ».

SYNDICAT PROFESSIONNEL

Un syndicat défend les droits sociaux, économiques et professionnels des salariés, de manière individuelle et collective. Il les représente dans les négociations avec l'État et siège dans différentes instances de consultation et de décision. Tout salarié peut voter et adhérer à un syndicat. Vous pouvez aussi adhérer à un syndicat, voire en être membre-bénévole et ainsi vous impliquer dans les actions menées.

C'est un acte d'engagement envers une organisation dont vous partagez les valeurs, les méthodes et les orientations.

N'hésitez pas à vous renseigner au sein de votre entreprise ou à vous rapprocher d'une instance locale (coordonnées sur leurs sites Internet).

Cinq confédérations syndicales de salariés sont aujourd'hui représentatives au niveau national : Confédération générale du travail (CGT), Confédération française démocratique du travail (CFDT), Confédération générale des cadres (CGC), Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) et Force ouvrière (FO).

COMMISSION PARITAIRE RÉGIONALE INTERPROFESSIONNELLE (CPRI)

Cette commission vise à représenter, au niveau régional, les salariés et les employeurs des très petites entreprises (moins de 11 salariés). L'élection a lieu tous les 4 ans.

✎ centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr rubrique « travail et relations sociales ».

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

Il représente et défend les intérêts des salariés dans toutes les décisions relatives à l'organisation, la gestion et l'évolution d'une entreprise (d'au moins 11 salariés). Il peut formuler des propositions visant à améliorer les conditions de travail. Il gère un budget pour des activités sociales et culturelles. L'élection a lieu tous les 4 ans.

✎ service-public.fr rubrique « travail ».

S'engager dans la société

S'engager autrement

En dehors des instances institutionnelles de participation et des cadres formels offerts par le bénévolat et le volontariat, il existe de multiples opportunités de faire entendre sa voix et de s'engager. De plus en plus d'espaces d'expression et d'initiatives citoyennes informels voient le jour, sur le terrain ou en ligne.

Être utile peut se traduire par des actes très simples et ponctuels, comme par des engagements plus réguliers et nécessitant un investissement important.

Voici quelques idées, non exhaustives, pour vous ouvrir le champ des possibles.

Il est difficile de recenser toutes les organisations et initiatives locales, étant donné leur multiplicité ou leur caractère parfois éphémère ou confidentiel. Mais gardez les oreilles ouvertes, parlez-en autour de vous et informez-vous !

À PORTÉE DE CLIC

- Lancer ou signer une pétition en ligne pour défendre une cause qui vous tient à cœur (✎ change.org ou ✎ mesopinions.com par exemple).
- Soutenir un projet en finançant sa campagne de crowdfunding (✎ fr.ulule.com ✎ wiseed.com ✎ kisskissbankbank.com).
- Participer à une plateforme de consultation et de contribution citoyenne en ligne, lancée par une association, une fondation, une collectivité territoriale, un ministère, etc.
- Utiliser un moteur de recherche solidaire (✎ lilo.org ✎ ecosia.org).



DANS VOTRE VIE QUOTIDIENNE

- Trier ses déchets, voire opter pour un mode de vie zéro déchet.
- Créer ou participer à un jardin partagé.
- Aller boire un verre dans un café associatif (café sans but lucratif).
- Choisir une banque coopérative et solidaire (Crédit coopératif ou La Nef par exemple).
- Opter pour un garage collaboratif pour faire réparer sa voiture.

POUR LA SOCIÉTÉ

- S'impliquer au sein d'un collectif de réflexion et d'initiatives géré par des citoyens.
- Prendre part à des forums de démocratie participative, organisés par des collectivités territoriales.
- Contribuer à un média d'expression des citoyens.
- Participer à des débats publics et ouverts proposés par des associations.
- Se rendre à des actions de solidarité et de citoyenneté initiées par des associations.
- Faire un don à une association.

LA « DÉMOCRATIE PERMANENTE » EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Plateforme de consultation et de contribution en ligne, ateliers participatifs citoyens, boîte à idées, etc., le conseil régional Centre-Val de Loire met en place différents outils et actions pour faire vivre la démocratie participative sur notre territoire. ✎ democratie-permanente.fr

S'engager dans la société

QUELQUES INSPIR@TIONS

* civict techno.fr
Rubrique « Civic-Thèque » : annuaire collaboratif recensant des outils de consultation et de participation citoyenne.

* getstig.org
Application gratuite qui permet de proposer des idées citoyennes.

* parlement-et-citoyens.fr
Plateforme qui permet de contribuer directement à la rédaction des propositions de loi des parlementaires.

* politizr.com
Espace de discussions entre les citoyens et les élus.

* provovx-jeunesse.fr
Démarche de dialogue structuré organisée par le Cnajep (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire).

* say-yess.com
Magazine en ligne : conseils inspirants et idées pour agir.

* ticketforchange.org
Programme d'accompagnement des entrepreneurs sociaux.

* transitioncitoyenne.org
Collectif indépendant réunissant des structures engagées dans la « transition citoyenne ». Organise notamment la « Fête des possibles ».

* voxe.org
« Boîte à outils du citoyen connecté ».

* wearereadynow.net
Le WARN ! relaie des messages auprès des institutions, organise des événements « inspirants » et valorise les initiatives et projets de ses membres.

S'engager dans l'ESS

C'EST QUOI ?

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe des structures dont les activités sont fondées sur la solidarité, l'utilité sociale et l'intérêt général. L'ESS œuvre pour une économie plus sociale, locale et équitable. La lucrativité est limitée et les activités non délocalisables.

POUR FAIRE QUOI ?

L'ESS offre de nombreuses opportunités pour s'engager au sein de la société, que ce soit à travers une activité bénévole ou volontaire, un projet associatif et même un emploi. Vous pouvez par exemple être bénévole/militant au sein d'une mutuelle ou volontaire en service civique dans une épicerie solidaire. Autres pistes : créer votre association d'aide à domicile ou être salarié dans un garage solidaire par exemple. Sachez que le secteur de l'ESS présente de réelles opportunités d'emploi pour les jeunes :

* emploi-ess.fr



S'engager dans la société

DANS QUELLES STRUCTURES ?

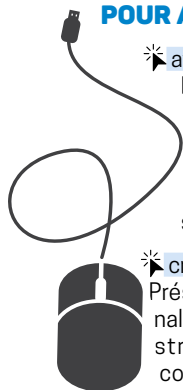
Les structures de l'ESS agissent dans de nombreux secteurs d'activité : lutte contre l'exclusion, insertion sociale ou professionnelle, commerce bio, etc.

Elles relèvent de différents statuts :

- associations loi 1901,
- coopératives (entreprise où les droits de chaque associé à la gestion sont égaux et où le profit est réparti entre eux),
- mutuelles,
- fondations,
- entreprises commerciales d'utilité sociale.

Elles fonctionnent toutes selon une gouvernance démocratique et participative.

POUR ALLER PLUS LOIN



✦ avise.org

Données et ressources sur l'ESS, l'entrepreneuriat social, l'insertion par l'activité économique, l'innovation sociale. Annuaire des acteurs et des sources de financement.

✦ cresscentre.org

Présentation de la Chambre régionale de l'ESS Centre-Val de Loire : structure d'information, d'accompagnement et de formation à l'ESS.

✦ ess-centre.org

Informations et ressources en région Centre-Val de Loire.

✦ jeun-ess.fr

Informations et ressources à destination des jeunes.

✦ say-yess.com

Magazine en ligne : idées et conseils pour agir, portraits, bons plans, décryptages, événements, appels à projets, etc.

UN EXEMPLE D'ENGAGEMENT

La MGEN est une entreprise mutualiste de l'ESS. Elle œuvre dans les domaines de la protection sociale, de la prévoyance et de l'assurance. La MGEN défend un certain nombre de valeurs dans son fonctionnement, son action et son offre : la solidarité, la démocratie, l'indépendance, la laïcité et le respect de la personne. Elle repose sur une gouvernance participative et démocratique, fonctionnant avec des adhérents, des élus départementaux, une assemblée générale composée de délégués élus parmi les adhérents, d'un conseil d'administration et d'un bureau national.

Et si vous vous engagiez au sein de la MGEN ?

Vous pouvez vous investir au sein des instances de gouvernance. Tout simplement en étant adhérent mais aussi à une plus grande échelle, en étant élu à l'assemblée générale. Vous aurez un rôle de porte-parole et pourrez ainsi défendre des valeurs de solidarité et d'entraide.

Vous pouvez aussi y travailler, sur un modèle managérial répondant aux valeurs de l'ESS. Différents types de métiers sont représentés : métiers de la protection sociale, de la santé-prévoyance, des soins et de l'accompagnement et métiers dits « support » (marketing, finance, ressources humaines, etc.). ✦ mgen.fr

TÉMOIGNAGE D'UN MILITANT MGEN

“ Mon parcours MGEN montre qu'il existe différents degrés dans l'engagement. Rien n'est statique ou linéaire... ni définitif ! En la matière, chacun est libre de débiter, s'arrêter, diminuer ou augmenter car l'engagement est avant tout affaire de désirs, de disponibilité mais parfois aussi d'opportunités. ”

Olivier Ponte Garcia, délégué MGEN.



Faire du bénévolat

Pour qui ?	p. 22
Quel statut ?	p. 22
Combien de temps ?	p. 22
Quels droits ?	p. 22
Où ?	p. 22
Quelles missions ?	p. 23
Où s'informer et trouver une mission ?	p. 23
Deux dispositifs de bénévolat	p. 24
Congés pour s'engager	p. 25
Se former	p. 26

Faire du bénévolat

Pour qui ?

Tout le monde peut être bénévole, que vous soyez au collège, au lycée, à la fac, en recherche d'emploi ou même salarié. Aucune connaissance ni qualification ne sont requises, c'est votre motivation qui compte. Mais bien sûr, si vous savez par exemple créer un site Internet, animer un cours de théâtre ou encore faire de la compta, vos compétences sont les bienvenues !

Quel statut ?

Le bénévole est « une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial » (définition du Conseil économique, social et environnemental).

Vous n'êtes donc pas salarié, stagiaire ni même volontaire. Vous ne signez pas de contrat formel avec l'association dans laquelle vous choisissez de vous investir. En revanche, vous devez respecter son règlement intérieur et l'engagement moral que vous avez envers elle. Certaines associations font signer une « charte du bénévole » (voir modèle sur francebenevolat.org).

Combien de temps ?

En principe, vous vous engagez le temps que vous souhaitez, selon le rythme qui vous arrange, de quelques heures par mois à plusieurs journées par semaine. Mais il faudra parfois vous adapter au planning de l'association (exemple : maraudes le soir, festival le week-end). Enfin, vous restez toujours libre de mettre un terme à votre engagement.

RECONNAISSANCE DE VOTRE ENGAGEMENT

Votre expérience bénévole peut être reconnue pour obtenir tout ou partie d'un diplôme en validation des acquis de l'expérience (VAE) ! Plus d'infos p. 47.

Quels droits ?

Vous ne percevez pas de rémunération en contrepartie de votre bénévolat. Vous pouvez éventuellement être remboursé de certains frais, qui doivent être réels, justifiés et engagés pour les besoins de l'activité de l'association (déplacements, achat de matériel, etc.). Sachez que si votre bénévolat est régulier et durable, vous pourrez bénéficier de « chèques-repas du bénévole », payés par l'association.

À savoir : le bénévole n'ouvre pas droit à une couverture maladie. Vous bénéficiez de celle garantie par votre activité professionnelle ou votre statut (étudiant, demandeur d'emploi, retraité, etc.).

UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE

En faisant du bénévolat, vous allez acquérir des compétences, élargir votre réseau personnel et professionnel, gagner en confiance en vous, etc. Et encore bien d'autres avantages non pécuniaires mais tout aussi précieux !

Où ?

- Dans une **association**, d'envergure locale, nationale voire internationale,
- dans **votre établissement scolaire**,
- auprès d'une **structure publique**,
- au sein d'un **syndicat** ou d'un **parti politique**.

Les domaines d'action peuvent être très différents : citoyenneté, culture et loisirs, sport, action sociale, sanitaire et humanitaire, défense des droits, éducation, environnement, défense des animaux, etc.

Vous pouvez choisir une structure en fonction de vos centres d'intérêts, d'une cause ou d'un public qui vous touchent particulièrement. En tout cas, il est important d'opter pour un organisme dont vous partagez les valeurs et les modes d'actions. N'hésitez pas à échanger avec lui sur ces points avant de vous y engager, vous éviterez toute déception !

Faire du bénévolat



Quelles missions ?

Vous pouvez exercer des missions très variées :

- **sur le terrain**
(exemple : donner des cours de soutien scolaire, participer à des collectes de denrées alimentaires, proposer un soutien social à des personnes en difficulté, animer un stand de prévention, aider à l'organisation d'un festival, etc.),
- et/ou sur des **fonctions « support »**
(exemple : secrétariat, comptabilité, informatique, communication, formation, etc.).

TÉLÉBÉNÉVOLAT

Selon le même principe que le télétravail, vous pouvez accomplir des missions bénévoles depuis votre canapé ! Pour faire de la compta ou réaliser une affiche de com pour une asso, il suffit d'un ordi !

Où s'informer et trouver une mission ?

→ ASSOCIATIONS

Vous adorez les animaux et savez depuis tout petit que vous voulez être bénévole à la SPA ? Vous passez tous les soirs devant le camion de la Croix-Rouge qui distribue des repas à des sans-abri et avez envie de donner un coup de main ? Allez voir directement l'asso ! Elle vous dira rapidement si elle a besoin de soutien et vous expliquera son fonctionnement et votre rôle potentiel.

→ STRUCTURES INFORMATION JEUNESSE (CRIJ, BIJ, PIJ)

N'hésitez pas à vous rendre au CRIJ, dans un BIJ ou un PIJ, c'est gratuit, ouvert à tous, anonyme et sans rendez-vous ! Vous y trouverez des ressources sur le bénévolat et pourrez y rencontrer un informateur jeunesse qui vous guidera dans vos recherches. Coordonnées sur crijinfo.fr

→ MAIRIE

De nombreuses mairies réalisent un guide ou un annuaire des associations. Consultez-le dans votre mairie ou sur son site Internet, et vous pourrez ainsi repérer les assos susceptibles d'accueillir des bénévoles sur votre ville.

→ MAISONS DES ASSOCIATIONS

Installées dans certaines villes, ce sont des lieux ressources dans lesquels vous pouvez vous informer sur la vie associative locale et les besoins potentiels en bénévolat. Plus d'infos auprès de votre mairie.

→ FORUMS DES ASSOCIATIONS

Organisés chaque année début septembre dans beaucoup de villes, les forums des associations permettent de rencontrer en un lieu et une journée les associations de votre ville. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître la date exacte.

JOURNÉE ET SEMAINE DU BÉNÉVOLAT

Informez-vous sur le bénévolat lors des événements nationaux voire internationaux organisés chaque année !

Faire du bénévolat

→ FRANCE BÉNÉVOLAT

L'une des missions de cette association est de mettre en relation des personnes souhaitant devenir bénévoles et des associations proposant des missions. Consultez des annonces sur [*francebenevolat.org](http://francebenevolat.org) ou informez-vous directement auprès des antennes locales (coordonnées sur leur site onglet « France Bénévolat est là »).

→ SUR INTERNET



Consultez des plateformes centralisant et diffusant des offres de bénévolat :

* benenova.fr (offres courtes, ponctuelles et collectives. Pour l'instant à Paris, à Nantes et dans les Yvelines).

* diffuz.com (offres ponctuelles).

* francebenevolat.org

* passerelleetcompetences.org (mise en relation d'associations de solidarité et de professionnels dans le cadre de missions ponctuelles bénévoles).

* tousbenevoles.org

* welp.fr (réseau d'entraide entre particuliers).

→ ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Il existe peut-être une association sportive, culturelle, ou une maison des lycéens au sein de votre établissement. Vous pouvez sûrement y contribuer ! Pourquoi ne pas en parler à l'un de vos profs ou encore au CPE ? Ils ont peut-être des pistes.

→ POUR LES ÉTUDIANTS

Si vous êtes étudiant, vous pouvez vous renseigner auprès :

- du « **bureau de la vie étudiante** » (ou « service de la vie associative ») de votre établissement,
- du **Crous** (Centre régional des œuvres universitaires) : * crous-orleans-tours.fr rubrique « culture » > « assos étudiantes »,
- de l'association « **Animafac** », réseau d'assos étudiantes : * animafac.net

POUR LES SALARIÉS : LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le principe : une entreprise met à disposition gratuitement un ou plusieurs de ses salariés pour réaliser une mission bénévole et ponctuelle dans une association. Renseignez-vous auprès de votre employeur.

Deux dispositifs de bénévolat

→ CHANTIERS DE JEUNES BÉNÉVOLES



Un séjour bénévole durant lequel un groupe de jeunes réalise un projet utile à la collectivité. C'est également une expérience de vivre-ensemble interculturel puisque les bénévoles partagent et organisent leur vie quotidienne en commun.



Construction et restauration du patrimoine, protection de l'environnement, culture, action sociale, solidarité et mixité sociale..., les associations proposent des domaines d'action très variés. Sachez qu'il existe également des chantiers archéologiques.



14 ans. Pour un chantier archéologique ou à l'étranger, il faut en général être majeur. Aucune formation particulière n'est requise.



En France ou à l'étranger.



La plupart des chantiers se déroulent en juillet et août pour une durée de 2 à 3 semaines.




Une participation financière est demandée afin de couvrir les frais d'hébergement et de nourriture. Le coût varie selon la nature, le lieu et la durée du chantier.





Vous devez vous adresser à une association agréée. Liste sur * cotravail.org rubrique « qui sommes-nous » > « associations membres ». Chantier archéologique : * culturecommunication.gouv.fr rubrique « sur le terrain » > « chantiers de bénévoles ».


Faire du bénévolat

→ RÉSERVE CIVIQUE

 Tous les citoyens et les étrangers, de plus de 16 ans, résidant régulièrement en France.

 La réserve civique permet de s'engager bénévolement et occasionnellement pour des missions d'intérêt général, inspirées par les valeurs de la République, auprès d'associations et d'organismes publics. Dix domaines d'action sont concernés : la solidarité, l'éducation, la culture, la santé, l'environnement, le sport, la mémoire et la citoyenneté, la coopération internationale, la sécurité ou encore les interventions d'urgence en situation de crise ou d'événement exceptionnel. Elle réunit sous un même dispositif les réserves déjà existantes : réserve de la police nationale, réserve citoyenne de défense et de sécurité, réserve communale de sécurité civile, réserve de l'Éducation nationale. Plus d'infos sur service-public.fr rubrique « papiers - citoyenneté » > « volontariat ».

 En France.


 Consultez reserve-civique.beta.gouv.fr


À noter : ce nouveau dispositif, créé par la loi Égalité-Citoyenneté du 27 janvier 2017, est en cours de mise en place.




Congés pour s'engager


→ CONGÉ D'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

 Salariés (secteurs privé et public) et bénévoles (dirigeants d'une association ou responsables encadrant d'autres bénévoles).


 6 jours de congé non rémunéré par an permettant de s'absenter durant son temps de travail pour se consacrer à ses activités bénévoles.


→ CONGÉ DE REPRÉSENTATION


 Salariés (secteurs privé et public) et bénévoles désignés comme représentants de leur association.

 9 jours par an pour représenter son association dans des instances de concertation créées par l'État ou des collectivités territoriales.

→ CONGÉ DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE


 Salariés du secteur privé.


 Plusieurs mois de congés pour effectuer une mission de solidarité internationale au sein d'une association humanitaire ou d'une organisation internationale. Le contrat de travail est suspendu pendant la durée du congé. Vous réintégrez votre emploi ou un équivalent à la fin du congé.

 Renseignez-vous auprès de votre employeur sur les conditions et la durée du congé, qui sont fixées par la convention collective ou l'accord collectif d'entreprise ou, à défaut, la convention ou accord de branche. france-volontaires.org

Faire du bénévolat

→ CONGÉ SOLIDAIRE

 Salariés (secteurs privé et public).

 2 à 4 semaines de mission auprès d'une association, pris sur vos congés annuels, dans un pays du Sud, avec le soutien éventuel de votre employeur pour les frais de mission. ➤ planete-urgence.org

AUTRES CONGÉS

Vous pouvez aussi profiter de vos RTT ou prendre un congé sabbatique (ou une disponibilité si vous êtes fonctionnaire). Renseignez-vous auprès de votre employeur.



Se former

En tant que bénévole, vous pouvez suivre des formations vous permettant d'acquérir des compétences. Elles seront une véritable plus-value pour l'association dans laquelle vous êtes investi, mais aussi dans votre parcours personnel et professionnel. Diverses structures publiques et associatives les organisent, souvent de manière gratuite, dans différents domaines : gestion, comptabilité, méthodologie de projet, communication, etc.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du responsable de l'association dans laquelle vous êtes bénévole.

Vous pouvez également contacter un lieu d'information et d'accompagnement à la vie associative (voir p. 44) et le Mouvement associatif Centre-Val de Loire, qui coordonne la majeure partie des formations proposées sur le territoire régional : ➤ lemouvementassociatif-centre.org

Enfin, consultez toutes les informations utiles sur les différents dispositifs de formation existants (congés de formation, compte engagement citoyen, certificat de formation à la gestion associative) sur ➤ associations.gouv.fr/formation-des-benevoles.html

Bon plan : de plus en plus de formations sont organisées à distance, souvent sous forme de « mooc » (massive open online course).

Pour aller + loin

➤ associations.gouv.fr

Informations et ressources sur la vie et le paysage associatifs, coordonnées des structures d'accompagnement, guides pratiques : "Le guide du bénévolat", "Être jeune et s'engager dans la vie associative".

PLATEFORME E-LEARNING « FORMATION DES BÉNÉVOLES »

Elle permet de se former sur de nombreux sujets de la vie associative : création et fonctionnement d'une association, communication, gestion financière, etc.

➤ formationsdesbenevoles.maam.fr



Devenir volontaire

C'est quoi ?	p. 28
Quel statut ?	p. 28
Quels droits et avantages ?	p. 28
Quel volontariat ?	p. 28

Devenir volontaire

C'est quoi ?

Le volontariat vous permet de réaliser une mission d'intérêt général au sein d'un organisme à but non lucratif, en France ou à l'étranger. Les secteurs d'actions sont variés : art et culture, défense de l'environnement, économie solidaire, éducation, humanitaire, protection du patrimoine, santé, social, sport, etc.

Sauf mention contraire, aucune condition de diplôme, d'expérience professionnelle ni de connaissance de la langue ne sont exigées pour postuler à la plupart des offres de volontariat. Ce sont le savoir-être et la motivation qui comptent !

À l'étranger, un niveau basique d'anglais est souvent recommandé.

Quel statut ?

Vous avez le statut de « volontaire ». Vous vous engagez de manière formelle : vous signez un contrat pour exercer une mission au service des autres, dans le cadre de l'un des dispositifs spécifiquement mis en place pour le volontariat. Vous intervenez en complément de l'action des salariés de votre structure d'accueil, sans vous y substituer.

Quels droits et avantages ?

- Indemnité mensuelle,
- protection sociale,
- congés,
- avantages en nature, variables selon les volontariats (logement, alimentation, frais de transport),
- tutorat,
- formations,
- cours de langue pour certains volontariats à l'étranger.

Quel volontariat ?

→ SERVICE CIVIQUE



Jeunes de 16 à 25 ans.



6 à 12 mois.



En France ou à l'étranger au sein d'un organisme à but non lucratif.



Culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport, incendie et secours.



Indemnité de 472,97 € par mois + prestation de 107,58 € minimum, versée par la structure d'accueil (majoration de 107,66 € par mois pour les bénéficiaires du RSA ou appartenant à un foyer bénéficiaire, ou titulaires d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^e échelon ou au-delà) + protection sociale.



Consultez service-civique.gouv.fr

UN SERVICE CIVIQUE INTERNATIONAL
DEPUIS LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE





Le conseil régional Centre-Val de Loire soutient les jeunes du territoire qui souhaitent partir en service civique international dans l'une des zones partenaires de la Région.
Plus d'infos et témoignages de jeunes déjà partis sur histoires-internationales.net

et auprès de l'association
Centraider : centraider.org

Devenir volontaire



→ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE







-  À partir de 16 ans. Il faut avoir accompli sa Journée défense et citoyenneté et présenter des conditions physiques et médicales adaptées.
-  5 ans, tacitement reconduit. Vous réalisez en moyenne 6 interventions par mois, en fonction de vos disponibilités.
-  Indemnité variable selon le grade et le nombre d'heures accomplies dans le mois + prestation retraite au bout de 20 ans de service.
-  Adressez-vous au service départemental d'incendie et de secours de votre département : pompiers.fr

ET AVANT 16 ANS ?

Vous pouvez être jeune sapeur-pompier bénévole. Vous suivez une formation tout au long de l'année scolaire, souvent les mercredis et/ou samedis. Dans l'année civile de vos 16 ans, vous pouvez passer le brevet national de jeunes sapeurs-pompiers. Cela vous permettra de devenir pompier volontaire sans avoir à subir une période probatoire ni à suivre la totalité de la formation initiale.







pompiers.fr

→ VOLONTARIAT ERASMUS+

-  Jeunes de 18 à 30 ans.
-  12 mois maximum.
-  En Europe.
-  Art et culture, éducation, environnement, lutte contre les exclusions et le racisme, santé, économie solidaire, social, sport, etc.
-  Indemnité mensuelle, variable selon le pays de destination + pris en charge des frais de voyage aller-retour + protection sociale.
-  Consultez *europa.eu/youth








Attention, ce dispositif est en cours de mise en place. Le titre, les conditions et les modalités de participation sont donc susceptibles de changer.

→ VOLONTARIAT DE L'AIDE DE L'UNION EUROPÉENNE

-  À partir de 18 ans. Diplôme universitaire et expérience internationale conseillés.
-  1 à 18 mois.
-  Partout dans le monde, hors Union européenne.
-  Développement organisationnel, renforcement capacitaire, gestion de projets, aide à la gestion des risques de catastrophe, alimentation et nutrition, eau et assainissement, etc.
-  Indemnité mensuelle + prise en charge des frais de transport, d'assurance et de logement + formation.
-  Consultez *ec.europa.eu/echo/who/jobs-and-opportunities/eu-aid-volunteers_fr

Devenir volontaire

→ VOLONTARIAT FRANCO-ALLEMAND









-  Jeunes de 18 à 25 ans.
-  10 mois en établissement scolaire et en milieu universitaire, 12 mois dans les autres structures.
-  En Allemagne au sein d'un établissement scolaire, d'un établissement d'enseignement supérieur, d'une association, d'une collectivité territoriale ou de l'Office franco-allemand pour la jeunesse.
-  Éducation, social, environnement, sport, culture, etc.
-  Indemnité mensuelle de 513 € + prestation de 107 € par mois versée par l'organisme d'accueil + prise en charge des frais de voyage aller-retour + protection sociale + formation.
-  Consultez  volontariat.ofaj.org




RECONNAISSANCE DE VOTRE ENGAGEMENT

*Votre expérience volontaire peut être reconnue pour obtenir tout ou partie d'un diplôme en validation des acquis de l'expérience (VAE) !
Plus d'infos p. 47.*



→ VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

-  À partir de 18 ans. Diplôme universitaire et expérience internationale conseillés.
-  2 ans maximum (renouvelable jusqu'à 6 ans).
-  En Afrique, en Amérique latine, en Asie ou en Europe de l'Est.
-  Coopération au développement et action humanitaire.
-  Indemnité mensuelle (100 € minimum hors hébergement et nourriture) + protection sociale + prise en charge des frais de voyage aller-retour + indemnité de réinstallation (sous condition de durée de séjour). L'organisme partenaire contribue également à certains frais. Il arrive que le volontaire participe financièrement.
-  Contactez les associations agréées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (liste sur  france-volontaires.org rubrique « avant le volontariat » > « les différents volontariats »), ou postulez directement à des offres diffusées sur le site  france-volontaires.org rubrique « avant le volontariat » > « trouver ma mission à l'international ».

+ d'infos sur la solidarité internationale sur  centraider.org  clong-volontariat.org et  coordinationsud.org

VOLONTOURISME







Soyez vigilant sur les missions dites « volontaires » proposées par certaines structures privées. Leur coût est souvent élevé et les activités solidaires proposées alimentent en fait un business touristique, au détriment du respect de la population et du territoire local.

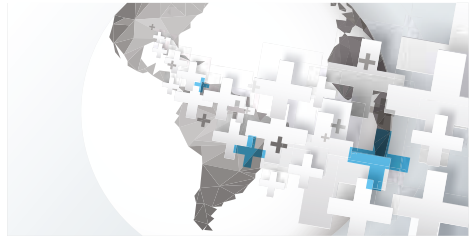
Devenir volontaire

→ VOLONTARIAT INTERNATIONAL DE LA FRANCOPHONIE








-  Jeunes de 21 à 34 ans, francophones, titulaires d'un diplôme universitaire ou équivalent.
-  1 an.
-  Institutions francophones situées dans un des États ou gouvernements membres de la francophonie.
-  Développement de la francophonie : promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, éducation, formation, etc.
-  Indemnité mensuelle + protection sociale + prise en charge des frais d'assurance et de transport.
-  Consultez [*francophonie.org](http://francophonie.org)

→ VOLONTARIAT DES NATIONS UNIES (VNU)

-  À partir de 25 ans. Il faut avoir 2 ans d'expérience professionnelle et un bon niveau en anglais, français ou espagnol, et être titulaire d'un diplôme universitaire ou de technicien supérieur.
-  3 à 12 mois.
-  Auprès de diverses agences des Nations Unies, partout dans le monde.
-  Aide au développement.
-  Indemnité mensuelle + prise en charge des frais de transport + protection sociale + allocation d'installation et de réinstallation.
-  Créez votre profil dans la base de données du programme VNU : *unv.org/fr Lorsqu'une mission est disponible, le programme VNU effectue des recherches dans la base de données pour en extraire les profils qui correspondent aux caractéristiques souhaitées.



→ HORS SOLIDARITÉ : VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE OU EN ADMINISTRATION (VIE/VIA)

-  Le **VIE** permet d'effectuer une mission d'ordre commercial, technique ou scientifique au sein d'une entreprise française implantée à l'étranger.
-  Le **VIA** permet de travailler en ambassade, en consulat, dans un service de coopération et d'action culturelle ou dans une mission économique française à l'étranger.
-  Jeunes de 18 à 28 ans. Les qualifications demandées sont souvent élevées.
-  6 à 24 mois.
-  Partout dans le monde !
-  Indemnité forfaitaire mensuelle variable suivant le pays d'affectation + remboursement frais de voyage + protection sociale.
-  Consultez *civiweb.com pour le VIE. Pour le VIA, vous devez attendre qu'une offre soit proposée sur *civiweb.com

INSTITUT DE L'ENGAGEMENT

Il s'adresse à des jeunes ayant effectué un volontariat. Il leur apporte un soutien personnalisé sur leur projet d'avenir : reprise d'études, recherche d'emploi, création d'activité. Pour être candidat, il faut remplir un dossier en ligne et passer un entretien oral. *engagement.fr

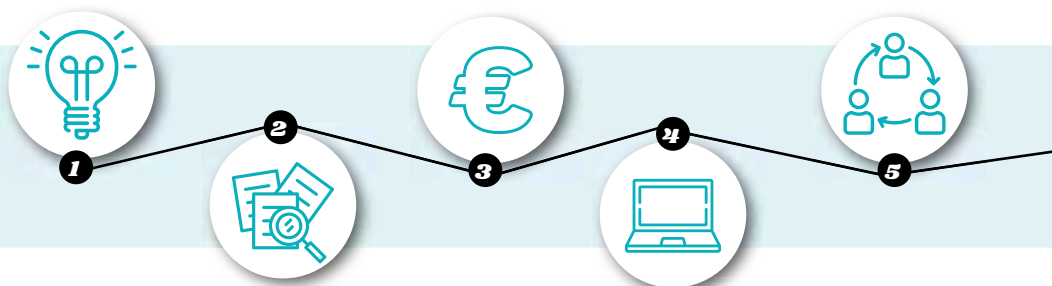




Monter un projet

Les dix étapes vers le projet.....	p. 34
S'informer et se faire accompagner.....	p. 36
Trouver des aides.....	p. 36

Monter un projet



Les dix étapes vers le projet

1 CLARIFIER SON IDÉE ET DÉFINIR DES OBJECTIFS

En quoi consiste votre projet ? À qui s'adresse-t-il ? Pourquoi ? Avec qui ? Quand ? Où ? Quelle suite à donner ? Comment ? Cette 1^{re} étape de questionnement vous aidera à déterminer les objectifs et les finalités de votre projet. N'hésitez pas à partager vos réflexions avec votre entourage.

2 FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX

Il s'agit d'analyser l'environnement de votre projet, de repérer ce qui a déjà été fait et de recenser les acteurs et dispositifs référents. Vous combinerez différentes méthodes : recherches documentaires et web, rencontres avec d'autres porteurs de projet, d'autres professionnels, etc. Cette démarche permettra notamment de vérifier la faisabilité de votre projet, de trouver de nouvelles idées et d'identifier les éléments d'opportunité ou de difficulté.

3 ÉLABORER UN BUDGET PRÉVISIONNEL

Ce document doit prévoir, à l'avance, les dépenses et les recettes de votre projet (qui doivent être équilibrées). Ne faites pas de budget « à la louche », avec des montants estimés, ou vous risqueriez de vous retrouver en difficulté. C'est notamment sur la crédibilité de votre budget que vos partenaires et financeurs jugeront le sérieux de votre projet.

4 FORMALISER LE PROJET

Vous devez rédiger un dossier de présentation pour solliciter vos partenaires et financeurs, publics et privés.

Au sommaire : présentation et motivation du porteur de projet, descriptif du projet (contexte et origine, objectifs, public concerné, actions, lieu, durée), moyens humains, matériels et financiers nécessaires, partenaires, échéancier, budget prévisionnel, évaluation, communication, perspectives d'avenir, coordonnées des référents du projet.

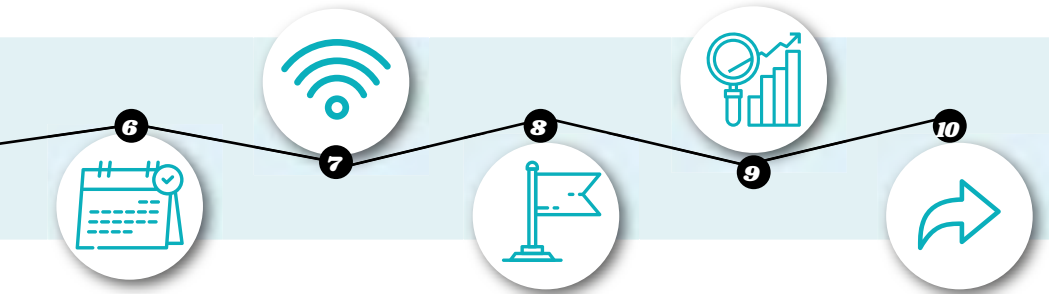
UN CADRE POUR VOTRE PROJET

Il sera peut-être pertinent de créer une association. Cela vous permettra notamment d'ouvrir un compte en banque et de recevoir des subventions. Plus d'infos p. 41.

5 TROUVER DES PARTENAIRES

Pour monter un projet, s'entourer est essentiel. Les aides sont aussi diverses que les partenaires sont multiples : collectivités, État, associations, entreprises, commerçants, fondations... Selon les organismes, vous pouvez obtenir un soutien financier, une aide en nature, un parrainage médiatique, des conseils, une caution morale, etc. Envoyez-leur votre dossier de présentation et sollicitez un rendez-vous.

Monter un projet



6 BÂTIR LE PLAN D'ACTION

C'est le tableau de bord de votre projet. Il permet d'organiser votre travail, de planifier dans le temps les activités et les tâches, et de visualiser l'état d'avancement du projet.

7 COMMUNIQUER

Impossible de faire connaître votre projet sans établir un plan de communication. Définissez : votre cible, votre message et les moyens utilisés. Mettez sur plusieurs supports, adaptés à vos cibles : flyers, affiches, dossier de presse, sites Internet, mailing et réseaux sociaux, porte-à-porte et bouche-à-oreille, etc.

8 RÉALISER

C'est parti, on y est ! Votre projet prend forme et tout votre travail va être récompensé.

Pensez à mettre à jour en continu votre plan d'action.

N'hésitez pas à inviter vos financeurs et partenaires pour qu'ils visualisent le résultat de leur investissement et se sentent reconnus (vous serez peut-être amenés à les revoir, autant garder de bonnes relations).

9 ÉVALUER

L'évaluation permet de mesurer l'efficacité, la pertinence et l'impact de votre projet. Vous pouvez vous poser ces quelques questions : mes objectifs ont-ils été atteints ? Ai-je utilisé les bons outils ? Mon plan d'action a-t-il été en cohérence avec mes objectifs ? Ai-je bien estimé les dépenses et les recettes ? Le public a-t-il répondu présent ? Quel a été l'impact de mon projet sur le territoire ciblé ?

10 ENVISAGER L'APRÈS

Vous n'avez pas envie de vous arrêter là ? Pourquoi ne pas reconduire l'expérience quitte à vous professionnaliser ?

Les leçons tirées de votre 1^{er} projet vous mèneront vers la réussite !

EN SAVOIR PLUS

Consultez les ressources listées p. 39 et contactez les structures référentes citées ci-après.

Monter un projet

S'informer et se faire accompagner

Si vous en êtes au début de votre projet, ou si vous souhaitez bénéficier de conseils à certaines étapes, sachez qu'il existe bon nombre de structures à même de vous accompagner ou même de vous former, à titre gratuit :

- les **structures du réseau Information Jeunesse** : CRIJ, BIJ, PIJ (coordonnées sur crijinfo.fr),
- les **associations d'éducation populaire et de jeunesse** (liste sur crajepcentre.fr rubrique « le réseau » > « nos membres »),
- **votre établissement scolaire ou universitaire**,
- le **Crous** (Centre régional des œuvres universitaires) : crous-orleans-tours.fr
- des **associations thématiques**.

Par exemple : Centraider (solidarité internationale), Fraps - Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé (santé), Animafac (projets étudiants), Fracama - Fédération régionale des acteurs culturels associatifs musiques actuelles (musique), etc.

Certains financeurs listés ci-après peuvent également vous apporter de l'aide et des conseils.



Trouver des aides

Conseils :

- Diversifiez vos sources de financement,
- adaptez vos demandes à chaque interlocuteur,
- ciblez des partenaires qui gagneront à participer à votre projet,
- restez en veille pour repérer les nouveautés et les dates de dépôt de dossier,
- ne négligez aucune piste et osez frapper aux portes,
- misez également sur les structures qui peuvent vous apporter une aide matérielle, humaine ou méthodologique. Une sono pour votre concert, du matériel pour votre voyage solidaire, un support de com. percutant, la diffusion de votre mailing à des milliers de contacts, la mise à disposition d'un local... C'est tout aussi précieux qu'une aide financière.

→ AUTOFINANCEMENT

Investir vos propres ressources, même minimes, montrera votre implication et votre motivation à vos partenaires. Hors de question de vider toutes vos économies, mais vous pouvez en piocher une partie, ou encore solliciter vos proches, participer à un vide-greniers, organiser des ventes (gâteaux, vide-dressing, etc.) ou proposer des services.

→ FINANCEMENT PARTICIPATIF

Le principe est simple : faire financer votre projet en collectant des fonds auprès de particuliers via une plateforme Internet. Trois formes de financement existent : le don (avec ou sans contrepartie), le prêt (avec ou sans intérêts) et l'investissement en capital (actions ou obligations). Il existe des dizaines de plateformes. Parmi les plus connues : Ulule (qui organise également des webinaires pour réussir sa campagne de financement), Kisskissbankbank, KickStarter, Babeldoor.

Monter un projet



→ AIDES PUBLIQUES

Les organismes publics soutiennent des projets dans de nombreux domaines. Dans la majorité des cas, l'action devra présenter une utilité sociale et être de portée collective. En général, les aides sont attribuées via des appels à projets. Soyez donc vigilants sur les dates de dépôt de dossier.

QUELQUES PISTES

Collectivités locales (conseil régional Centre-Val de Loire, votre conseil départemental, votre mairie)

Elles seront d'autant plus intéressées si votre projet participe à dynamiser leur territoire et concerne leur domaine de compétence. Pour une action de solidarité internationale par exemple, visez un pays partenaire de la collectivité française, cela peut notamment débloquent un financement plus important.

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ou direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

Contactez le correspondant « Projet jeune » de la DDCS ou DDCSPP de votre département.

✦ centre-val-de-loire.drjscs.gouv.fr

Caisse des allocations familiales (Caf)

✦ caf.fr (indiquez votre ville dans l'outil de géolocalisation de la page d'accueil pour connaître les aides de votre territoire.)

Établissements scolaires

Via leurs fonds propres ou des fonds académiques. N'hésitez pas à vous adresser à la maison des lycéens ou au principal de votre établissement.

Associations

Certaines soutiennent des projets via des financements, d'autres par une aide méthodologique, matérielle ou logistique. Si possible, ciblez des associations dans le même champ d'action que votre projet.

Quelques exemples : Fédération régionale des acteurs culturels associatifs musiques actuelles (musique), Centraider (solidarité internationale), Ciclic (livre, images, culture numérique), Graine Centre (environnement), Zelligja (voyage solidaire), associations d'éducation populaire (tous domaines) : Ligue de l'enseignement, maisons des jeunes et de la culture, Familles rurales, Mouvement rural de jeunesse chrétienne, etc. (liste sur crajeccentre.fr rubrique « le réseau » > « nos membres »).

Centres sociaux

Tous n'attribuent pas d'aide financière mais ils peuvent être de précieux alliés pour une aide matérielle ou logistique. De même, ils sauront faire connaître votre action auprès de leurs usagers. Coordonnées auprès de votre mairie.

Union européenne





Le panel des subventions européennes est très large et souvent dédié à des projets d'ampleur relativement importante, de portée européenne ou répondant aux objectifs communautaires.

✦ europa.eu/european-union/index_fr rubrique « à propos de l'UE » > « travailler pour et avec l'UE » > « financements de l'UE ».





Monter un projet

ZOOM SUR LES AIDES DÉDIÉES AUX ÉTUDIANTS

Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - Universités

-  Associations étudiantes.
-  Financement de projets étudiants, dans les domaines suivants : culture, animation du campus, sport, solidarité, citoyenneté, environnement, etc.
-  Le projet doit être présenté devant une commission, qui se réunit plusieurs fois dans l'année.
-  Service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante à l'université d'Orléans ([✂ univ-orleans.fr](http://univ-orleans.fr)) ou bureau de la vie de l'étudiant à l'université de Tours ([✂ univ-tours.fr](http://univ-tours.fr)).

Culture-ActionS - Crous

-  Étudiant, groupe d'étudiants ou association d'étudiants.
-  Aide financière ou logistique pour des projets étudiants, dans les domaines suivants : culture, citoyenneté, solidarité, environnement, sport, humanitaire, santé, culture scientifique et technique.
-  Le projet doit être présenté devant une commission qui se réunit plusieurs fois dans l'année.
-  Service culturel du Crous d'Orléans-Tours ([✂ crous-orleans-tours.fr](http://crous-orleans-tours.fr)).

CONCOURS ET TREMPLINS DU CROUS

Chaque année, le Crous organise des concours (BD, photo, peinture, film court, nouvelle) et des tremplins artistiques (musique, danse et théâtre). Il organise aussi le printemps de l'art étudiant, concours régional libre d'art graphique.

[✂ crous-orleans-tours.fr](http://crous-orleans-tours.fr)



Pensez aussi à **Animafac**, le réseau des associations étudiantes. Ressources, bons plans, actus..., c'est un des sites de référence en matière de projet étudiant ! Étudiez aussi leur **appel à projets « La Riposte »**, votre asso pourrait peut-être en bénéficier.

[✂ animafac.net](http://animafac.net)

PASSEZ EN VERSION PRO AVEC PÉPITE CENTRE-VAL DE LOIRE

Vous souhaitez confirmer et prolonger votre projet dans une optique professionnelle ?
Pépète, Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat, est là pour vous aider ! Installé sur les campus universitaires d'Orléans et de Tours, ce dispositif offre aux étudiants une formation et un accompagnement à la création / reprise d'entreprise.
Vous pourrez ainsi bénéficier du statut « étudiant entrepreneur », vous inscrire à une formation diplômante et intégrer une véritable communauté de futurs entrepreneurs !

[✂ pepite-centre.fr](http://pepite-centre.fr)

Monter un projet

→ AIDES PRIVÉES

Le secteur privé offre des possibilités de financement à ne pas négliger. De nombreux domaines d'action sont couverts.

Clarifiez bien avec votre financeur la forme d'aide qu'il vous attribue et son rôle dans votre projet.

MÉCÉNAT

Le mécénat est le soutien d'une entreprise à un projet associatif, sans contrepartie. Vous ne serez pas dans l'obligation de faire un retour une fois l'aide accordée. L'entreprise verse son aide directement ou par l'intermédiaire d'une fondation.

Liste d'entreprises mécènes sur *admcil.org (payant) et *centre-francais-fondations.org

(Autre organisme incontournable en la matière : la Fondation de France, qui pourra vous financer elle-même ou, le plus souvent, vous mettre en relation avec l'une des nombreuses fondations qu'elle héberge.)

*fondationdefrance.org

CONCOURS « DÉCLICS JEUNES »

Organisé par la Fondation de France, ce concours s'adresse « à tous les jeunes de 18 à 30 ans, porteurs d'un projet individuel, original, innovant et altruiste, quel que soit son domaine d'application ».

Le montant attribué est de 7 600 €. Candidature en ligne du 15 septembre au 30 novembre de chaque année.

*fondationdefrance.org rubrique « culture et éducation » > « bourses aux jeunes ».

SPONSORING

Au contraire du mécénat, le sponsoring relève d'une démarche commerciale. Votre interlocuteur souhaite, à travers vous, faire sa publicité tout en vous aidant. Pensez à démarcher les commerces et entreprises situés près de chez vous. Consultez *fichentreprise.com, annuaire d'entreprises en région Centre-Val de Loire.

POUR PLUS D'INFOS

N'hésitez pas à vous rendre au CRIJ, dans un BIJ ou un PIJ, c'est gratuit, ouvert à tous, anonyme et sans rendez-vous !
Coordonnées sur *crijinfo.fr

Pour aller + loin

*fondationdefrance.org/fr/guide-des-bourses
Répertoire de bourses.

*kangae.fr
Ressources pour accompagner les jeunes dans leur projet, de l'idée à la mise en place effective, outil de géolocalisation des événements, formations et structures d'accompagnement près de chez vous.

*projaide.fr
Mise en relation de porteurs de projets et de points d'accompagnement, fiches ressources, aides méthodologiques.

*rij37.fr
Informations et ressources sur la méthodologie et les aides aux projets dans l'Indre-et-Loire.

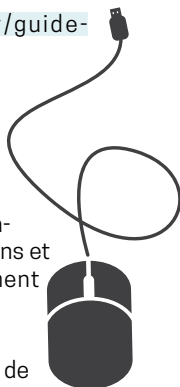
*wweeddo.com
Méthodologie de projet et espace de partage de projets de jeunes.

Outils de communication gratuits :

*canva.com (création en ligne d'affiche, de flyer, de carte de visite, etc.).

*projectyoo.com (pour faire connaître son projet).

*fr.wix.com - fr.wordpress.com (création de sites Internet).





7



Créer une association

Les démarches	p. 42
Comment diriger son asso ?	p. 43
Financer son asso	p. 43
S'informer et se faire accompagner	p. 44

Créer une association

Créer une association est accessible à tous ! Il suffit d'être au moins 2 personnes, réunies autour d'un projet à but non lucratif. Et ce n'est pas forcément réservé qu'aux adultes : un mineur peut aussi créer son asso. Avant 16 ans, il faudra une autorisation parentale. Entre 16 et 18 ans, vos parents devront être informés de votre démarche par l'un des dirigeants de l'association.

Les démarches

→ CHOISIR LE NOM

Comment va s'appeler votre association ? Le choix du nom est une 1^{re} étape importante : c'est l'identité et l'image de votre projet associatif. Il faudra qu'il se démarque des structures déjà existantes et qu'il représente vos valeurs et vos activités. Alors cherchez de l'inspiration autour de vous, discutez-en en équipe et la bonne idée viendra ! Pensez à vérifier que le nom choisi n'est pas protégé sur [* inpi.fr](http://inpi.fr)

→ RÉDIGER LES STATUTS

Les statuts définissent le fonctionnement d'une association et sa raison d'être. Il est donc très important de s'attarder sur leur rédaction. Il faut essayer de trouver le juste équilibre entre des statuts trop précis (donc restrictifs) et trop vastes (donc ambigus).

Voici les éléments obligatoires à y faire figurer :

- le **nom**,
- l'**objet** (le but) : quel est votre projet associatif ? Quelles sont vos activités ?

D'autres éléments, non obligatoires mais essentiels, peuvent être intégrés. Notamment :

- l'**adresse** (ou siège social) : il peut s'agir d'un lieu public, sous réserve d'autorisation (lycée, mairie, maison des associations), de votre domicile personnel (même si vous êtes locataire), ou d'un local qui sera loué ou acheté dès que l'association aura été déclarée. Vous pouvez aussi uniquement indiquer la ville ou l'agglomération. Cela vous évitera de modifier les statuts si l'adresse vient à changer,

- la **composition** : les différentes catégories de membres, les conditions d'adhésion et de radiation, etc.,
- l'**organisation** : les modalités de prises de décisions, le fonctionnement des instances dirigeantes, etc.,
- les **types de ressources** : financières, humaines, etc.

Les statuts peuvent être complétés par un règlement intérieur.

Exemples de statuts sur [* associations.gouv.fr](http://*associations.gouv.fr) et [* animafac.net](http://*animafac.net) (associations étudiantes).

Une fois les statuts rédigés, vous devez organiser une Assemblée générale constitutive, au cours de laquelle doivent être adoptés les statuts et élus les membres de l'organe de direction. Le procès-verbal de l'AG sera indispensable pour l'étape de la déclaration.

→ DÉCLARER L'ASSOCIATION

Déclarer son association permet d'acquérir la personnalité morale et la capacité juridique. Plus concrètement, cela vous donne le droit de recevoir des subventions, d'émettre des factures, d'ouvrir un compte bancaire, etc.

La déclaration peut se faire en ligne sur [* service-public.fr/associations](http://*service-public.fr/associations), sur place ou par courrier au greffe des associations dans le département où l'association aura son siège social.

Cette démarche fera l'objet d'une parution au Journal officiel, tel un « acte de naissance ». Votre association sera également inscrite au répertoire national des associations.

→ LES PREMIÈRES FORMALITÉS

Vous êtes prêt à lancer vos activités ? Pour vous faciliter la tâche (et vous éviter des déconvenues), pensez à **quelques** formalités :

- souscrivez une **assurance** responsabilité civile,
- ouvrez un **compte bancaire**,
- obtenez un **numéro Siret**. C'est un identifiant d'établissement, accordé sur simple demande par l'Insee : [* insee.fr](http://*insee.fr) Il est indispensable pour embaucher un salarié et recevoir certaines subventions publiques.

Créer une association

JUNIOR ASSOCIATION

Elle permet à des jeunes de moins de 18 ans de se regrouper et de fonctionner, telle une association loi 1901. C'est le réseau national qui fournit le cadre juridique nécessaire, en permettant notamment l'ouverture d'un compte bancaire et la souscription à une assurance. Les jeunes bénéficient également d'un accompagnement individualisé par un relais départemental du réseau national.

✳️ juniorassociation.org

DU TEMPS POUR VOTRE ASSO

Vous gérez une asso et êtes salarié en même temps ? Vous pouvez bénéficier de congés pour vous consacrer à vos activités bénévoles ou pour représenter votre association !
Plus d'infos p. 25.

Comment diriger son asso ?

Les instances dirigeantes « classiques » sont :

- **l'assemblée générale (AG)** : elle regroupe, en général une fois par an, tous les adhérents pour voter les décisions importantes, approuver les comptes et le rapport d'activités, et renouveler régulièrement les membres dirigeants,
- **le conseil d'administration (CA)** : élu par l'AG, les membres du CA préparent les travaux de l'AG, peuvent établir son ordre du jour et appliquent ses décisions,
- **le bureau** : élu par le CA, il comprend en général un président (souvent le représentant légal), un secrétaire et un trésorier, qui se réunissent régulièrement pour gérer les affaires courantes de l'association.

Même si c'est le mode de gouvernance le plus commun, vous n'êtes pas obligé de vous y conformer. Une association est libre de définir quels sont ses organes de fonctionnement et quelle est l'instance habilitée à la représenter vis-à-vis des tiers. Il faut juste bien définir leur rôle, leurs droits et leurs devoirs dans les statuts de l'association.

Les autres acteurs d'une association peuvent être :

- les **adhérents**, qui payent une cotisation (non obligatoire) et apportent leur soutien,
- les **bénévoles**, qui donnent de leur temps.
- les **volontaires**, qui s'engagent sur une période déterminée,
- les **salariés**, qui remplissent leur mission sous le contrôle des dirigeants de l'association.

Financer son asso

Pour financer les activités de l'association, vous pouvez notamment :

- faire payer une **cotisation** aux membres de l'association (non obligatoire),
- recevoir des **dons manuels**, c'est-à-dire de la main à la main (par opposition aux donations et legs, faits devant notaire),
- obtenir des **subventions** (pour financer des projets et/ou le fonctionnement de l'asso),
- faire un **emprunt**,
- être soutenu par un **mécène** ou un **sponsor**,
- **vendre des produits** (« goodies » type t-shirt, tasses, stylos, etc.),
- **facturer vos activités**, comme des prestations de services.

Attention, si les ventes et les prestations de service ne sont pas occasionnelles, il faut prévoir ces sources de financement dans les statuts.

Plus d'infos sur le mécénat, le sponsoring et les subventions valables pour vos projets associatifs p. 36-39.

SUIVRE DES FORMATIONS

Organisées par diverses structures publiques et associatives, elles sont souvent gratuites et vous donneront toutes les clés pour gérer et développer votre association. Plus d'infos p. 26.

Créer une association

S'informer et se faire accompagner

→ POINTS D'APPUI À LA VIE ASSOCIATIVE (PAVA)

Les Pava vous accueillent et vous informent gratuitement sur tous les sujets liés à la vie et au projet associatif. Certains Pava proposent un accompagnement thématique et des formations. Les Pava sont hébergés au sein de structures locales (exemple : Ligue de l'enseignement, comité olympique et sportif, Familles rurales, etc.). Ils sont labellisés par l'État.

Coordonnées sur [* associations.gouv.fr](http://associations.gouv.fr) rubrique « près de chez vous ».

→ CENTRES DE RESSOURCES ET D'INFORMATION DES BÉNÉVOLES (CRIB)

Les Crib peuvent vous informer, vous orienter, vous conseiller et vous accompagner gratuitement sur tous les sujets relatifs à la création et la gestion d'une association. Ils disposent généralement d'espaces de ressources et d'échanges. Certains Crib organisent des formations. Les Crib sont hébergés au sein de structures locales (exemple : Ligue de l'enseignement, comité olympique et sportif, Familles rurales, etc.). Ils sont labellisés par l'État.


Coordonnées sur [* associations.gouv.fr](http://associations.gouv.fr) rubrique « près de chez vous ».

→ DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL À LA VIE ASSOCIATIVE (DDVA)

Basé dans chaque département, il anime et coordonne le développement de la vie associative, facilite l'accès à l'information et est l'interlocuteur de référence des associations.

Coordonnées sur [* associations.gouv.fr](http://associations.gouv.fr) rubrique « près de chez vous ».

Pour aller + loin

 [* animafac.net](http://animafac.net)
Informations, ressources méthodologiques, conseils pratiques, formations en ligne, « Arsenal » : incubateur de projets associatifs étudiants, qui offre un accompagnement technique et stratégique. Présent à Tours au sein de « La Grange numérique » : [* lagrangenumerique.org](http://lagrangenumerique.org)

[* associatheque.fr](http://associatheque.fr)
Guides, ressources, boîte à outils sur diverses thématiques liées à la création et à la gestion d'une association.

[* associationmodeemploi.fr](http://associationmodeemploi.fr)
Kits pratiques, dossiers thématiques, liste d'appels à projet, etc.

[* associations.gouv.fr](http://associations.gouv.fr)
Informations utiles sur la création et la gestion d'une association, les aspects administratifs et juridiques, coordonnées des structures ressources.

[* associations37.org](http://associations37.org)
Informations et conseils sur la création et la gestion d'une association, actualités, annonces de formation et contacts en Indre-et-Loire.

[* guidepratiqueasso.org](http://guidepratiqueasso.org)
« Guide pratique de l'association » : informations sur le fonctionnement, la communication, la réglementation et les finances d'une association.

[* helloasso.fr](http://helloasso.fr)
Plate-forme de collecte de fonds pour les associations.

[* lemouvementassociatif-centre.org](http://lemouvementassociatif-centre.org)
Actualités régionales, informations sur les dispositifs d'accompagnement, ressources, annuaire des associations, formations à destination des bénévoles, etc.

[* service-public.fr/associations](http://service-public.fr/associations)
Informations sur les démarches administratives.

8



Valoriser son engagement

Les dispositifs	p. 46
Les outils	p. 47
La validation des acquis de l'expérience (VAE)	p. 47

Valoriser son engagement

Les dispositifs

→ PARCOURS CITOYEN

De l'école primaire au lycée, le parcours citoyen est un programme qui « incite les élèves à s'engager dans la vie de l'établissement scolaire ou dans les associations ». Il prend notamment appui sur l'enseignement moral et civique et l'éducation aux médias et à l'information. Chaque élève peut répertorier et valoriser les expériences menées et les compétences acquises dans le cadre de ce parcours au sein de son Folios : folios.onisep.fr


De plus, un livret de citoyenneté est remis à chaque élève en fin de classe de 3^e. Ce document atteste notamment de son niveau d'engagement.


→ ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Les compétences et aptitudes acquises via votre activité bénévole, volontaire ou encore d'un mandat d'élu étudiant peuvent être reconnues et validées dans votre cursus d'études. Chaque établissement fixe ses dispositifs de reconnaissance. Il peut être


question d'une unité d'enseignement attribuant des crédits ECTS, d'une inscription d'un supplément au diplôme, d'un octroi de bonus, etc. Par ailleurs, l'organisation et le déroulement de vos études peuvent être aménagés pour pouvoir concilier cours et engagement (emploi du temps adapté par exemple).


→ COMPTE ENGAGEMENT CITOYEN (CEC)

 Un recensement des activités bénévoles et volontaires menées tout au long de votre vie sur la plateforme en ligne du compte personnel d'activité.

 Il est accessible aux personnes de plus de 16 ans, qui s'engagent dans l'une ou les activités suivantes :

- volontariat,
- bénévolat associatif,
- réserve.

 Il permet d'acquérir des droits à la formation, crédités sous forme d'heures sur votre compte personnel de formation. Ces heures peuvent servir pour des formations professionnelles ou des formations de bénévole ou de volontaire.

 moncompteactivite.gouv.fr



Valoriser son engagement

Les outils

→ PORTEFEUILLE DE COMPÉTENCES

C'est un outil d'aide à l'identification et à la formulation des compétences acquises au cours de votre expérience bénévole. Il peut être valorisé tout au long de votre parcours associatif, étudiant ou professionnel.

✦ associations.gouv.fr rubrique « la vie associative » > « la politique associative de l'État » > « le soutien de l'État ».

→ PASSEPORT BÉNÉVOLE®

C'est un livret personnel permettant de recenser vos missions bénévoles et les compétences mobilisées et acquises. Il pourra être mis en avant lors d'une recherche d'emploi ou dans le cadre d'une évolution professionnelle. Il est d'ailleurs reconnu comme pièce justificative pour certains dossiers de validation des acquis de l'expérience.

✦ passeportbenevole.org

→ YOUTHPASS

Il s'agit d'un outil européen de validation et de reconnaissance des résultats de l'apprentissage non formel acquis au cours d'une mobilité, organisée dans le cadre du programme Erasmus+ Jeunesse (échange de jeunes, volontariat, mobilité des acteurs de jeunesse). ✦ youthpass.eu

→ CV

Les savoir-faire et savoir-être acquis au cours de vos expériences sont appréciés par la très grande majorité des employeurs. Compétences techniques, connaissance d'une langue étrangère, capacité d'adaptation, polyvalence, travail en équipe, montage et gestion de projets..., autant de qualités recherchées par les recruteurs et dont votre engagement témoigne pour vous. Veillez à les mettre en valeur dans votre CV dans une optique professionnelle (ne reléguez pas ça dans la rubrique « Divers »).

AUTRES OUTILS

- Test de compétences (Animafac) : ✦ competences.animafac.net
- « Valorise-toi ! » (Scouts et guides de France) : ✦ valorise-toi.sgdf.fr
- « Carnet de vie » (Centre national olympique et sportif français) : ✦ cnosf.franceolympique.com/cnosf rubrique « développement »

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Vos expériences en tant que bénévole et/ou volontaire peuvent être reconnues pour valider tout ou partie d'un titre, d'un diplôme ou d'un certificat de qualification professionnelle.

La condition : justifier d'un an d'expérience au moins, continu ou non, en rapport direct avec le titre, le diplôme ou la certification souhaitée.

Contactez un point information conseil VAE près de chez vous (coordonnées sur ✦ etoile.regioncentre.fr rubrique « évoluer » > « VAE »).

✦ vae.gouv.fr





CRIJ Centre
Régional
Information
Jeunesse
Centre-Val de Loire

CENTRE RÉGIONAL INFORMATION JEUNESSE (CRIJ) CENTRE-VAL DE LOIRE

3 rue de la Cholerie

45000 ORLÉANS

Tél : 02 38 78 91 78

Courriel : crij@ijcentre.fr

crijinfo.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13h à 18h30.



@crijcentre



@crijcentre

BUREAUX ET POINTS INFORMATION JEUNESSE

Plus de 60 structures d'information dans les six départements
de la région Centre-Val de Loire.

Coordonnées sur **crijinfo.fr**

Directeur de publication : Thierry Ferey

Rédaction/Documentation : Sarah Doucet

Édition : Centre Régional Information Jeunesse Centre-Val de Loire

Conception graphique, impression :  [scoopcommunication](http://scoopcommunication.com) - 10174-MEP

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont
accordé de leur temps pour créer ce guide, ainsi que l'équipe du
CRIJ et de Centraider pour ses relectures et contributions.

La reproduction de ce guide est autorisée sous réserve
de faire figurer la mention suivante :

“Extrait du « Guide de l'engagement », édition 2018 du Centre
Régional Information Jeunesse Centre-Val de Loire”.

Tirage : 5 000 exemplaires

ISSN : 1633-0196

Dépôt légal : supplément à l'abonnement « Actuel Centre ».



© Centre Régional Information Jeunesse Centre-Val de Loire, juin 2018.



50 €*
OFFERTS

LE CRÉDIT MUTUEL SOUTIENT LES JEUNES QUI S'ENGAGENT

Sapeur-pompier, arbitre, animateur BAFA, président ou trésorier d'association, volontaire au service civique, bénévole lors des festivals auxquels le Crédit Mutuel donne le LA... **Chaque jour, des milliers de jeunes s'investissent dans des actions d'entraide, dans des missions humanitaires, dans l'encadrement de pratiques sportives...** Bref, se mettent au service des autres sans compter.

Fidèle à ses valeurs de solidarité et d'entraide, le Crédit Mutuel récompense cet engagement en leur versant **50 €*.**

Crédit  Mutuel

*Offre valable une fois. Somme non cumulable, versée sur un compte ouvert ou à ouvrir au Crédit Mutuel à tout jeune de moins de 26 ans qui s'engage dans une activité d'entraide, de solidarité, qui exerce des responsabilités dans une association ou est bénévole lors de festivals dont le Crédit Mutuel est partenaire. Prime versée pour un engagement pris ou à prendre dans l'année en cours. Sous réserve d'acceptation par la Caisse et de respect des valeurs du Crédit Mutuel et sur présentation d'un justificatif de votre engagement. Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, SA coopérative au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS B 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taibout 75436 Paris Cedex 9.